



Réuni en séance le 22 mars 2017, en présence de 42 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte par 36 voix pour et 4 contre le postulat demandant au Conseil communal d'étudier la gestion et l'exploitation du Centre sportif de Verbier
2. Il accepte par 32 voix pour, 7 contre et 1 refus le postulat demandant au Conseil communal d'avoir une réflexion sur l'octroi d'un DDP sur les parcelles 1434-1457-1542
3. Il accepte à l'unanimité le postulat demandant au Conseil communal d'étudier une affectation rapide du local des Fleurettes à Villette
4. Il accepte à l'unanimité le postulat demandant au Conseil communal d'étudier une adhésion de la Commune de Bagnes à la Maison de la Santé de l'Entremont
5. Il accepte par 40 voix pour et 1 contre l'octroi d'un prêt communal de CHF 5 mio à TMR SA
6. Il a nommé par 39 voix pour et 2 abstentions le bureau BDO SA à Sion comme organe de révision pour la période législative 2017-2020
7. Il accepte à l'unanimité le crédit complémentaire de CHF 358'000.- pour l'acquisition de 18 portacabines (containers) pour l'accueil provisoire du restaurant le Time-out, le temps des travaux au Centre sportif de Verbier.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 22 mai 2017.